



ministère  
éducation  
nationale



## BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES

Session 2016

### Epreuve E2 - Langue vivante obligatoire (coefficient 6)

Extrait du référentiel (B.O. n° 22 du 2 juin 2011)

#### **Objectifs :**

L'épreuve obligatoire a pour but d'évaluer **au niveau B2** les activités langagières suivantes :

- compréhension de documents écrits
- production et interaction écrites
- compréhension de l'oral
- production et interaction orales

#### **Epreuve E2 : mode d'évaluation ponctuelle**

##### **Sous-épreuve U22 : Production orale en continu et interaction**

Durée 20 minutes + 20 minutes de préparation - coefficient 3

Cette épreuve se compose de deux exercices de pondération identique :

##### **A. Production orale en continu** (préparation 10 minutes + entretien 10 minutes, coefficient 1,5)

Un entretien avec l'examineur à partir d'une fiche descriptive de situation élaborée par le candidat. Cette fiche retrace une situation professionnelle vécue ou observée par le candidat, en stage ou en formation, au cours de laquelle le recours à la langue vivante étrangère a été nécessaire. Lors de cet entretien, l'examineur donnera la possibilité au candidat de mettre en exergue la compréhension qu'il a développée des enjeux d'une communication en langue étrangère.

Cette partie de l'épreuve durera 10 minutes au maximum. Le candidat devra présenter trois fiches au début de l'épreuve, une fiche sera choisie par l'examineur et 10 minutes de préparation seront accordées au candidat avant l'interrogation.

##### **B. Production orale en interaction** (préparation 10 minutes + entretien 10 minutes, coefficient 1,5)

Une simulation d'entretien téléphonique à partir du descriptif d'une situation professionnelle qui sera remis au candidat par l'examineur avant l'épreuve. L'épreuve proprement dite durera 10 minutes, l'examineur et le candidat n'étant pas en face à face durant la simulation d'entretien téléphonique (soit grâce au recours à un dispositif technique approprié, soit simplement grâce à une cloison mobile ou un panneau). L'échange qui suivra aura pour but d'amener le candidat à préciser les difficultés rencontrées au cours de cette simulation d'entretien téléphonique.

La fiche descriptive pour cette situation (contexte, protagonistes, problème, enjeux éventuels) est remise par l'examineur au candidat avant le début de l'interrogation. 10 minutes seront ensuite accordées au candidat pour préparer cette simulation.

---

**Arrêté du 13-5-2014 - J.O. du 21-6-2014** (paru au B.O. n° 26 du 26 juin 2014)  
relatif à l'adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante étrangère pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage orale, une déficience de la parole.

**Sous-épreuve de substitution (forme ponctuelle et contrôle en cours de formation)**

*Durée : 1 heure - coefficient : 3*

*Adaptation de l'épreuve orale ou partie d'épreuve orale de langue vivante pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage orale, une déficience de la parole.*

*Cette épreuve ou partie d'épreuve de substitution prend appui sur un texte écrit, en langue étrangère, ne dépassant pas une page (dialogue ou texte de type discursif, d'intérêt général, et ne présentant pas une technicité excessive). À partir de ce document, il sera proposé trois activités :*

- rédaction d'un bref résumé en français (évaluation de la compréhension globale) ;*
- élucidation, en langue étrangère, d'un point du texte (compréhension ciblée) ;*
- un développement, en langue étrangère, permettant au candidat de sortir du texte, d'exprimer une réaction ou un point de vue plus ouvert sur la question traitée dans le texte (expression).*

*L'évaluation portera sur la capacité du candidat à :*

- comprendre le texte dans sa globalité et de façon plus ciblée sur un point particulier ;*
- exprimer de façon claire un point de vue personnel sur le sujet évoqué.*



**Epreuve EF1 – Langue vivante facultative (coefficient 2)**

**Epreuve EF1 : mode d'évaluation ponctuelle**

*Epreuve orale : durée 20 minutes + 20 minutes de préparation  
(Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.)*

**Objectifs :**

*L'épreuve facultative a pour but d'évaluer **au niveau B1** les compétences du candidat sur la base d'un entretien en langue vivante à partir d'un ou plusieurs documents (texte, document audio ou vidéo) en relation avec le domaine professionnel.*

*La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est impérativement différente de la langue vivante obligatoire.*